



Mairie de Chennevières-lès-Louvres

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE - ARRONDISSEMENT DE SARCELLES - CANTON DE GOUSSAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022

Commune de Chennevières-lès-Louvres

Par suite d'une convocation en date du 1 décembre 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de Chennevières-lès-Louvres se sont réunis en date du 7 décembre 2022, à Chennevières-lès-Louvres à 20 heure et 10 minutes, sous la présidence de M. Eric **PLASMANS**, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 1 décembre 2022.

Membres présents : M. Eric **PLASMANS**, Mme Joséphine **DELMOTTE**, Mme Martine **BAYON**, M. Aurélien **DEVIENCE**, Mme Marie **EVARD** lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : M. Maurice **DOBBELS** à M. Daniel **MONDET**.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Mme Cynthia **STEPHAN**.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme **DELMOTTE** Joséphine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- 1) **D-2022-063 Dessins carte de vœux**
- 2) **D-2022-064 Jeux du Perruchet**
- 3) **D-2022-065 Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023**
- 4) **D-2022-066 Stationnement 1 rue Emile Boisseau**
- 5) **D-2022-067 Colombarium**
- 6) **D-2022-068 Panneau terrain de football**
- 7) **D-2022-069 Autorisation mission avocat**

Dessins carte de vœux

Le centre de loisirs a organisé un concours de dessins pour les enfants de Chennevières-lès-Louvres sur le thème de Noël puis une rencontre intergénérationnelle le mercredi 7 décembre 2022 autour d'un goûter partager afin de retenir 3 dessins.

Lors du conseil municipal du 7 décembre, le conseil a retenu le dessin numéro 1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 07

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Jeux du Perruchet

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de remettre une structure de jeux au Perruchet, sur le site internet « entreprise collectivité » plusieurs structures sont proposées ;

Air de jeux flots bleus pour 7 990 € HT

Jeu complet la prairie pour 6 900 € HT

Structure Normandie pour 5 290 € HT

Aire de jeux complète pour 6 800 € HT

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **DÉCIDE** de retenir la structure aire de jeux complète, référence ECFR0503 pour un montant de 6 800 € HT et de se renseigner pour ajouter le prix du montage de la structure.

⇒ **AUTORISE** le Maire à commander la structure avec le montage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 07

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023

Le Maire rappelle qu'en vertu du principe de l'annualité budgétaire, le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique ou le 30 avril l'année de renouvellement du Conseil Municipal.

En l'absence de son adoption avant le 1er janvier, l'article L1612-1 du CGCT donne la possibilité à l'ordonnateur, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits d'investissement ouverts en 2022 :

. Au Chapitre 20 du BP 2022 : 54 332,53 € /4 = 13 583.13 €

. Au Chapitre 21 du BP 2022 : 868 910.00 € /4 = 217 227.50 €

Le total s'élève à 230 810.63 €, ce qui permettrait d'affecter cette somme en section d'investissement avant l'adoption du budget 2023.

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2023 les dépenses d'investissements nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 07

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Stationnement 1 rue Emile Boisseau

Monsieur le Maire fait part du problème de stationnement devant le 1 rue Emile Boisseau qui se trouve en plein virage. En effet à cet endroit un marquage au sol avait fait par erreur puis effacé, à ce jour le marquage est à nouveau visible.

Il est proposé de mettre des poteaux à cet endroit pour éviter le stationnement.

Après consultation du catalogue Signals le choix des poteaux s'arrête sur des poteaux simples hauteur 1200 mm avec un bouchon bombé soudé d'un diamètre de 76 mm en quantité de 4.

Après avoir entendu l'exposé,

- ⇒ **DÉCIDE** de prendre 4 poteaux au prix unitaire de 108.50 € HT hors frais de port.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à effectuer la commande auprès de Signals.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 07 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Colombarium

Monsieur le Maire propose de mettre en place au cimetière de Chennevières-lès-Louvres un petit columbarium.

La société Artcase a établi un mémoire technique concernant l'implantation et les possibilités concernant la mise en place d'un columbarium.

Un devis est proposé pour un modèle avec 6 cases pour un montant de 4 970 € HT.

Après avoir entendu l'exposé,

- ⇒ **DÉCIDE** de demander d'autres devis.
- ⇒ **AJOURNER** à un prochain conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 07 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Panneau terrain de football

Monsieur le Maire propose de retirer le panneau d'indication du terrain de football.

Après avoir entendu l'exposé,

- ⇒ **DÉCIDE** de laisser en place le panneau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 07 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Autorisation mission avocat

Monsieur le Maire propose de prendre une mission auprès de la société d'avocats FIDAL pour assister la commune dans les dossiers de litige en urbanisme. Les honoraires pour cette mission sont au taux horaire de 250 € HT.

Après avoir entendu l'exposé,

- ⇒ **DÉCIDE** de missionner la société d'avocat selon les besoins de la commune.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer la proposition de mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 07 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

La séance est levée à 22h45.

Fait à Chennevières-lès-Louvres,
Le 3 janvier 2023

Le Maire,
Eric PLASMANS



2^{ème} adjointe, secrétaire de séance
Joséphine DELMOTTE